



service de presse et d'information des
communautés européennes

**INFORMATIONS SYNDICALES
ET OUVRIERES**

BRUXELLES: 244, RUE DE LA LOI
TELEPHONE: 35 00 40

LUXEMBOURG: 18, RUE ALDRINGER
TELEPHONE: 292.41

Publication périodique

1966 - n°

6

SOMMAIRE

Pages

I. <u>LES SYNDICATS ET L'EUROPE</u>	
- Politique agricole commune : les syndicats et l'accord du 24 juillet 1966	1
- La CFDT en face de l'Europe et de la planification : une conférence de M. Levard	3
 <u>CONGRES SYNDICAUX</u>	
- 17 ^{ème} congrès de la Fédération CFDT des finances	6
 <u>PRISES DE POSITION DES COMITES PROFESSIONNELS ET INDUSTRIELS</u>	
- Politique charbonnière européenne : prise de position des mineurs CISL	8
 II. <u>REVUE DE LA PRESSE SYNDICALE ET OUVRIERE</u>	9
 III. <u>BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTATION</u>	20

I. LES SYNDICATS ET L'EUROPE

POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE : LES SYNDICATS ET L'ACCORD DU 24 JUILLET 1966

Une note des syndicats libres (CISL)

L'accord agricole, intervenu au Conseil de ministres de la CEE le 24 juillet 1966, a été accueilli avec satisfaction dans les milieux syndicaux des pays de la Communauté.

Un communiqué du secrétariat syndical européen CISL souligne que :

"suite à la libre circulation des produits agricoles qu'elle implique, cette décision du Conseil contribue largement à l'achèvement du marché commun agricole et établit définitivement la responsabilité communautaire pour le financement de la politique agricole - étape importante vers l'établissement du Marché commun. De plus, la Communauté se trouve à présent en mesure de traiter efficacement les problèmes qui se posent dans le cadre du Kennedy round; ces négociations ont dû traîner beaucoup trop longtemps déjà, suite à l'impuissance de la Communauté à faire des offres au tiers monde, notamment dans le domaine agricole".

Ensuite, le communiqué rappelle que : "toutefois, les syndicats libres regrettent l'absence d'un contrôle parlementaire européen, contrôle que l'importance de ce qui vient d'être accompli rend plus urgent que jamais.

"De même, les syndicats formulent de nettes réserves quant au contenu de certaines des décisions prises, notamment en ce qui concerne le niveau commun des prix du lait et des produits laitiers, ainsi que du sucre. Dans ces deux cas, les compromis adoptés par le Conseil ont pour résultat des prix plus élevés que ceux qui avaient été proposés par la Commission. En outre, le règlement du marché fruits et légumes entraînera inévitablement des tendances à une hausse des prix, qui risquent de peser lourdement sur les consommateurs.

"Les syndicats libres - conclut le communiqué - renouvellent à cette occasion une revendication qu'ils ont déjà formulée à maintes reprises, à savoir qu'il est indispensable de compléter la politique de marché dans le secteur agricole par une politique qui vise à améliorer les structures agricoles, ainsi que par une politique sociale qui réponde aux buts fixés dans le "Traité".

Une résolution des syndicats chrétiens (CISC)

La Fédération internationale des syndicats chrétiens d'ouvriers agricoles (FISCOA), réunie en assemblée générale à Hambourg, les 30 et 31 août 1966, a accordé son attention toute spéciale aux développements récents dans la CEE, et principalement à l'accord intervenu, concernant un niveau de prix commun pour une série de produits agricoles, applicable à partir du 1er juillet 1968.

Dans une résolution concernant les problèmes de la CEE, la FISCOA :

- "1. constate que, bien que par cet accord, des garanties sont offertes pour un développement équilibré de la politique agricole commune, aucun progrès n'est réalisé, ni en ce qui concerne la politique des structures, ni dans le domaine de la politique sociale;
- "2. proteste contre l'attitude des organisations d'employeurs agricoles des pays membres de la CEE, qui montrent peu ou aucune collaboration en vue de concrétiser la politique sociale dans l'agriculture. Les employeurs ont même refusé leur collaboration pour négocier une convention de cadre pour la durée de travail dans l'agriculture;
- "3. estime qu'il est inacceptable que là où des centaines de millions d'unités de compte seront dépensées au profit de l'agriculture, aucune certitude n'existe que les conditions de travail des ouvriers agricoles répondront à des critères raisonnables;
- "4. rappelle qu'aussi bien la conférence sociale de Rome, que le Comité économique et social, et le Parlement européen se sont déjà exprimés en 1961 pour que la politique sociale soit une partie intégrante de l'ensemble de la politique agricole commune;
- "5. confirme que les travailleurs devront recevoir leur part équitable des améliorations, résultant de l'accord agricole obtenu, et que d'autre part, il faudra réaliser l'assimilation de la situation sociale des travailleurs agricoles à celle des travailleurs des autres secteurs de l'économie;

"6. réaffirme que, si à court terme, aucun accord ne semble pouvoir se faire, concernant la réalisation concrète d'une politique sociale dans l'agriculture au niveau de la CEE entre les partenaires sociaux, la Commission européenne doit intervenir avec de nouvelles initiatives".

L'assemblée de la FISCOA a décidé de soumettre immédiatement cette résolution aux instances et organisations nationales et européennes, intéressées à la CEE et a chargé son bureau d'élaborer un programme d'urgence, si possible avec la collaboration des organisations des travailleurs agricoles, affiliées à la CISL.

LA CFDT EN FACE DE L'EUROPE ET DE LA PLANIFICATION :
UNE CONFERENCE DE M. LEVARD

M. Levard, président de la Confédération française démocratique du travail, a récemment exposé au cours d'une conférence à la Sorbonne, à Paris, l'attitude de son organisation à l'égard de l'Europe qui se fait et des problèmes de la planification.

Nous reprenons ci-après un résumé de cette conférence publié dans "Correspondance européenne", n° 1023 du 18.7.1966.

"La construction de l'Europe

La Communauté européenne du charbon et de l'acier, créée par le traité de Paris, la Communauté économique européenne et l'Euratom, créés par les traités de Rome, constituent l'infrastructure de l'Europe qui, malgré les obstacles, se construit lentement. Les caractéristiques de ces traités sont économiques mais l'idée première est d'origine politique. Les grands conflits qui ont déchiré l'Europe à deux reprises, en un quart de siècle, "étaient au plus haut point de caractère politique" a affirmé M. Levard. Néanmoins, les idées économiques en faveur en 1950 mettaient l'accent sur l'importance du cadre géographique comme élément du développement économique des nations. Les promoteurs des traités ont pensé que l'imbrication des productions de base (charbon et acier) pouvait à la fois rendre les guerres européennes impossible et offrir aux populations un développement économique d'autant plus séduisant que des objectifs sociaux y étaient inclus. M. Levard regrette qu'il n'y ait pas davantage de nations qui aient consenti à s'associer à part entière aux institutions communautaires dont l'opportunité demeure.

"L'idée de planification"

Si la notion d'Europe est généralement admise, l'idée de planification n'est pas toujours reçue. On peut être européen sans être planificateur, exemple l'AELE, dit le président de la Confédération française démocratique du travail, à qui il paraît évident qu'un pays ne peut se passer de plan notamment dans la période actuelle. Une génération doit se préoccuper de l'avenir de celles qui lui succéderont d'autant plus que les possibilités techniques changent le visage de la société. Les besoins que l'on peut recenser rendent nécessaires des recherches qui permettent d'utiliser au mieux les ressources existantes qui sont toujours limitées. Il faut penser aux "besoins non solvables" (malades, infirmes, hôpitaux, équipements collectifs). Ces équipements exigent une partie des richesses disponibles. Un arbitrage est indispensable entre ces consommations collectives et les consommations de caractère individuel d'où la nécessité d'une planification. Il faudrait aménager des transitions entre le monde d'aujourd'hui et celui de demain, parer aux disparités des situations, de classes, de régions, en un mot, prendre conscience des problèmes généraux qui se posent.

Il s'agit évidemment de planification "démocratique" qui associe dans son élaboration toutes les forces sociales de la nation. Cette planification comporte un élargissement des entreprises, étant donné l'extension de l'espace sur lequel elles opèrent. "Il convient de donner une taille internationale à la production de biens et de services mais également éviter l'emprise des ententes industrielles et commerciales et les abus de position dominants". Tout ceci entraîne de profondes réformes dans les structures industrielles, agricoles et commerciales, et nécessite un effort de prévision de plus en plus considérable.

"L'intervention syndicale"

Cette politique concrète suppose de très nombreux moyens d'intervention au sein même des institutions tant nationales qu'européennes. Il en existe un grand nombre mais ils sont insuffisants d'un point de vue syndical, cela tient en grande partie au fait que les structures syndicales sont jusqu'à présent restées trop enfermées dans le cadre national. Les liaisons syndicales internationales existent de longue date, les internationales ouvrières ont une existence nettement plus ancienne que celle des institutions européennes mais elles sont trop demeurées dans un cadre idéologique. La création d'une Europe communautaire a eu pour effet de multiplier les problèmes concrets et c'est sur ce terrain supplémentaire que les organisations syndicales nationales et internationales, doivent être capables d'agir avec efficacité.

A cet égard, le syndicalisme des salariés a des moyens d'action limités tandis que les milieux patronaux ont depuis fort longtemps constitué des ententes et des cartels que la guerre n'a pas démantelés. Les dialogues entre hommes d'affaires sont plus commodes qu'entre syndicalistes moins habitués à travailler ensemble au niveau des problèmes pratiques. Des mutations énormes surviennent en ce moment en Europe et dans le monde, il faudrait donc que les syndicalistes y adaptent leur esprit et s'habituent à un cadre géographique plus étendu.

A ce jour, le bilan du travail européen est, dans l'ensemble, positif, a dit en concluant le président de la Confédération démocratique du travail".

CONGRES SYNDICAUX

17ème congrès de la Fédération CFDT des finances

Dourdan, les 15 et 16 juin 1966

Le 17ème congrès des fonctionnaires CFDT des finances, rassemblant 70 délégués, s'est tenu à Dourdan, région parisienne, les 15 et 16 juin 1966.

Dans la résolution générale votée à l'issue du congrès, on relève le paragraphe suivant sur les problèmes européens :

"Le congrès enregistre avec satisfaction la poursuite de la construction de l'Europe des Six et s'élève contre toutes les atteintes qu'entend lui porter un nationalisme aujourd'hui dépassé.

"Estime que seule une Europe économique et politique supranationale pourra réaliser pleinement les objectifs du traité de Rome voté par les parlements des pays signataires.

"Déclare que le syndicalisme ouvrier des six pays de la Communauté a l'impérieux devoir d'unir ses forces et de participer en commun à l'édification de l'Europe communautaire, afin que ses structures économiques soient conçues en fonction des intérêts des travailleurs et non de ceux des trusts.

"Préoccupé des problèmes que pose aux fonctionnaires des finances et en particulier à ceux des douanes et droits indirects la mise en place progressive des modalités d'application du traité de Rome, mandate la Fédération pour rechercher en accord avec les organisations syndicales des personnels intéressés des solutions sauvegardant les intérêts matériels et moraux des agents concernés".

Bureau fédéral

Président : POMMIER
Secrétaire général : ROUTHIER
Vice-président : LASSAL
Secrétaires généraux adjoints : MICARELLI
LETELLIER
Trésorier : GUINEFORT

PRISES DE POSITION DES COMITES PROFESSIONNELS ET INDUSTRIELS

POLITIQUE CHARBONNIERE EUROPEENNE : PRISE DE POSITION DES MINEURS CISL

Le bureau de liaison des mineurs CISL des pays de la CECA a pris position sur les derniers développements concernant la politique charbonnière européenne. Nous reproduisons ci-après le texte du document adopté par les mineurs CISL des Six :

"Les premières propositions de la Haute Autorité tendant à instaurer une politique commune charbonnière ont été rejetées par le Conseil spécial des ministres, réuni le 12 juillet 1966 à Luxembourg.

"Ce grave échec est dû, en particulier, aux réserves faites par les gouvernements français, néerlandais et italien.

"Les syndicats de mineurs CISL de la Communauté, tout en prenant acte et en regrettant l'impossibilité - pour le moment - de parvenir à un accord relatif à la coordination des politiques énergétiques, avaient, en son temps, pris nettement position en faveur d'une politique charbonnière commune.

"Aussi estiment-ils que, malgré une aggravation constante de la crise charbonnière, les ministres n'ont pas pris leurs responsabilités et seront, de ce fait, non seulement responsables de la situation économique catastrophique vers laquelle s'achemine notre industrie, mais également responsables des conséquences sociales désastreuses pour les mineurs et des troubles sociaux qui découlent inévitablement de telles situations.

"Etant donné que la Haute Autorité n'a pas réussi à imposer des mesures urgentes dans le domaine économique et social, les syndicats des mineurs examineront leurs positions en vue de défendre les intérêts vitaux des mineurs européens et de leurs familles".

II. REVUE DE LA PRESSE SYNDICALE ET OUVRIERE

POLITIQUE GENERALE

"L'ESPAGNE RESTE A L'ORDRE DU JOUR", par H.G. Buitter, dans "Les syndicats libres CISEL et la Communauté européenne", bulletin du SSE-CISEL, n° 5, juillet-août 1966, page 2.

L'auteur, secrétaire général du secrétariat syndical européen CISEL, rappelle la démarche que lui et son collègue, le secrétaire général de l'organisation européenne CISC, ont effectuée auprès de la Commission de la CEE pour réaffirmer "l'opposition catégorique de leurs organisations à toute forme de relations privilégiées entre l'Espagne et la CEE aussi longtemps que le peuple et les travailleurs ne jouiront pas des libertés démocratiques, et notamment de la liberté syndicale".

"POURQUOI LES SYNDICATS LIBRES VEULENT UNE EUROPE UNIE", par H.G. Buitter, secrétaire général du secrétariat syndical européen CISEL, "Syndicats" (FGTB-Belgique), n° 29 du 23 juillet 1966, page 9.

Après avoir rappelé les motifs fondamentaux pour lesquels les syndicats libres des pays du Marché commun ont, dès le début, appuyé tous les efforts entrepris en vue de l'unification européenne, le secrétaire général du secrétariat syndical européen de la CISEL indique que le mouvement syndical est loin d'être satisfait des possibilités offertes par les traités en matière de politique dans le domaine de l'harmonisation sociale.

"Cette situation - écrit-il - ne laisse pas de nous inquiéter, et de nous préoccuper, mais, en définitive, nous n'en sommes pas tellement étonnés. Nous savons par expérience que l'on ne donne rien aux travailleurs et qu'il appartient aux organisations qui les représentent de lutter pour leurs revendications".

Selon H.G. Buitter, "une cohésion croissante des organisations syndicales démocratiques à l'intérieur de la Communauté est la seule garantie pour que les travailleurs obtiennent la juste part qui leur revient. C'est pour cette raison qu'ils ont formulé en commun, au niveau des Six, un programme d'action dans lequel ils ont établi quelques priorités importantes à donner dans leurs revendications, tant sur le plan national que communautaire.

"Sur le plan politique, les syndicats n'ont pas cessé de se battre pour le renforcement des structures démocratiques de la Communauté et de réclamer avec instance l'élection du Parlement européen au suffrage universel.

"Sur le plan géographique, le mouvement syndical s'est toujours prononcé pour l'extension du Marché commun à tous les pays démocrates d'Europe. Il a notamment été en faveur de l'entrée de la Grande-Bretagne, estimant que sans ce pays l'oeuvre d'intégration ne peut être considérée qu'à moitié achevée. De même que nous continuerons à combattre les positions qui mettent en péril ce qui a été construit jusqu'à ce jour".

"Ce ne sont pas - conclut le secrétaire du SSE-CISL - des visions pessimistes ou optimistes qui nous guideront sur le chemin où nous voulons persévérer, mais simplement ce que nous considérons comme une réalité irréversible de l'évolution historique".

"LE COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL DEVANT UNE TACHE PARTICULIEREMENT LOURDE", "Syndicats", n° 27 du 9 juillet 1966, page 3.

M. Louis Major, président du Comité économique et social des Communautés européennes, a rendu compte, mercredi 6 juillet, devant la presse, des activités du Comité économique et social, au cours de la session des 28 et 29 juin dernier à Bruxelles.

"Après avoir eu fort peu de travail pendant un an et demi de crise européenne, le Comité économique et social - a déclaré M. Major - se trouve devant une tâche considérable. Il a, pour le moment, à rendre 31 avis, ce qui est énorme. En effet, la préparation d'un seul avis demande 2, 3 et souvent 4 mois de travail. C'est pourquoi les sections spécialisées et les sous-comités ont entamé sans délai l'examen des problèmes qui leur sont soumis".

"Le Comité économique et social - a encore précisé M. Major - est soucieux de rendre ses avis avant que le Conseil de ministres ne soit appelé à prendre des décisions".

"C'est pour permettre au Comité économique et social et à ses membres de faire l'effort intensif qui leur est demandé que Louis Major insiste pour que les moyens nécessaires à l'accomplissement de cet effort soient mis à la disposition du Comité. Il est indispensable d'accroître ses moyens financiers, fort modestes, d'assouplir autant que possible ses méthodes de travail, notamment par la mise en oeuvre rapide du règlement intérieur révisé".

"Qu'on le veuille ou non - a dit encore le président du CES - la nécessité d'une Europe unie s'impose de plus en plus. Dans cette Europe unie, le Comité économique et social doit jouer le même rôle que ses équivalents dans chaque pays : un rôle considérable de consultation des milieux économiques.

"Dans l'Europe de demain, organisée sur une base démocratique, il convient qu'il existe, à côté d'un Parlement aux pouvoirs politiques étendus, un organe au sein duquel les milieux économiques et sociaux puissent exprimer leur opinion sur tous les problèmes qui les intéressent".

L. Major a souligné, par ailleurs, le rôle de pionniers et de propagandistes de l'idée européenne que jouent, dans leurs pays respectifs, les membres du Comité économique et social, qui ne se réunissent déjà plus par nationalité, mais par groupes d'intérêts.

"L'ENTREE DE LA GRANDE-BRETAGNE DANS LE MARCHÉ COMMUN", "Force ouvrière", (CGT-FO - France), n° 1055, du 13 juillet 1966, page 8.

Dans cet article, "Force ouvrière" précise, entre autres : "Lorsque la Grande-Bretagne décida, en 1963, de demander officiellement son admission parmi les Six, un quotidien anglais publia un dessin où l'on pouvait voir M. MacMillan s'apprêter à plonger, du haut d'un tremplin, dans la piscine "Europe". La démarche britannique constituait, en effet, une véritable novation par rapport à la ligne traditionnelle suivie depuis au moins un siècle par tous les hommes d'Etat du Royaume-Uni".

Après une analyse de l'évolution de la situation des dernières années, le journal estime que : "Serait-il hasardeux de s'attendre dans le court terme à un élargissement de l'actuelle communauté. La Grande-Bretagne entrera certainement un jour au Marché commun, mais il est prématuré de prévoir quand aura lieu cet important événement".

"DE EUROPESE DEMOCRATIE RAAKT STEEDS MEER IN DE KNEL" (La démocratie européenne de plus en plus embourbée) "De Gids" (CNV - Pays-Bas), n° 15 du 10 août 1966, page 1.

Ce journal rappelle l'accord agricole intervenu à Bruxelles fin juillet; il se demande si le sacrifice que devront faire les Pays-Bas, ayant les prix les plus bas dans la CEE, sera temporaire.

En ce qui concerne le Kennedy round, "De Gids" écrit : "Mais il existe maintenant un point de vue européen qui, bien qu'allant moins loins que nous l'aurions souhaité, nous autres néerlandais, offre néanmoins des possibilités pour une discussion fructueuse à Genève".

Et il conclut comme suit :

"L'unification économique européenne progresse, mais les doutes s'accroissent. On ne parle plus de démocratie dans une Communauté qui prend des décisions aussi importantes dans le domaine économique. Ni les électeurs, ni les travailleurs européens, pour autant qu'ils puissent faire entendre leur voix au sein du Comité économique et social de la CEE, ne pèsent beaucoup dans la balance lorsque les décisions sont prises à Bruxelles".

POLITIQUE ECONOMIQUE

"STAHLKONTORE - EIN AUSWEG ?" (Les comptoirs d'acier - un expédient ?)
"Der Gewerkschafter" (DGB-IG Metall), n° 3, septembre 1966, pages 326-327.

A l'occasion d'une interview, W. Michels, membre du bureau de l'IG-Metall, répond à des questions relatives aux comptoirs de l'acier. Ces questions traitent des différents aspects économiques, sociaux, ainsi que les répercussions sur la cogestion dans les entreprises en cause.

"Le syndicat allemand - précise W. Michels - voit dans la formation de ces comptoirs d'acier ni le seul, ni le meilleur des moyens. En vue de sauvegarder les intérêts des travailleurs menacés par le chômage, l'IG-Metall, a établi et transmis au gouvernement fédéral d'Allemagne le projet d'un règlement d'exécution concernant l'article 56 du traité de la CECA, article qui, entre autres, prévoit dans des conditions spéciales des subventions non remboursables par la Haute Autorité en cas de réduction d'emplois. Le projet du syndicat propose des améliorations essentielles sur le plan matériel, comparées à l'état actuel. Les pourparlers au sujet des détails du contenu de cette réglementation débiteront d'ici peu".

"VERS UNE INDUSTRIALISATION CONCERTÉE ET DES MESURES JUDICIEUSES DE CONVERSION ET D'ADAPTATION" par E. Weis, dans "Bulletin de la Fédération internationale des ouvriers sur métaux", n° 27, août 1966, pages 29 à 34.

M. E. Weis, secrétaire du bureau de liaison CISL-CECA, dans cet article, donne un large aperçu des activités de la Haute Autorité de la CECA dans le domaine de la reconversion industrielle et précise le rôle joué par les organisations syndicales en cette matière.

"A LUXEMBOURG, A.GAILLY TRADUIT L'ANXIÉTÉ DES TRAVAILLEURS FACE À LA CRISE DU CHARBON ET DE L'ACIER", "L'Action", n° 28 du 30.7.1966, pages 1 et 2.

"L'Action" reproduit l'essentiel de l'intervention de M. A. Gailly lors de la séance plénière du Comité consultatif de la CECA de juillet 1966.

M. Gailly a résumé les positions des travailleurs vis-à-vis des problèmes du marché et des prix. Il a notamment fait remarquer qu'il n'y avait pas de vrais contacts économiques paritaires entre employeurs et travailleurs et que pour aborder le problème des prix de vente, il importait de connaître le prix de revient.

"Depuis plusieurs années déjà - a-t-il rappelé - nous avons demandé à la Haute Autorité, à ce sujet, une documentation relative aux éléments du prix de revient, documentation qui, à notre humble avis, nous permettra, seule, de savoir si les prix de vente actuels sont ou non justifiés.

"Nous estimons, pour notre part que le refus d'étudier sérieusement ce problème rend inopérant l'article 60 du Traité interdisant les pratiques déloyales de concurrence et les pratiques discriminatoires dans le cadre de la CECA.

"Nous pensons donc qu'il convient que cette étude sur les structures des prix soit établie non seulement pour pouvoir émettre des avis motivés, mais aussi afin de contrôler la politique commerciale des entreprises et éviter que puissent se réaliser des ententes occultes".

Par ailleurs, tout en se réjouissant du nombre d'études publiées par la CECA, M. Gailly n'en a pas moins regretté la discrétion du mémorandum établi par la Haute Autorité sur la définition des objectifs généraux acier, à propos des perspectives sociales offertes aux travailleurs de la sidérurgie pour les années à venir.

A propos des mesures de rationalisation en cours et qui entraîneront des diminutions des effectifs, M. Gailly a posé d'autres questions. Les mesures de rationalisation en cours vont entraîner des diminutions des objectifs ? En a-t-on étudié l'ampleur et les conséquences sociales ? Quelles sont les mesures concrètes que compte préconiser la Haute Autorité ? S'est-elle préoccupée des répercussions de ces diminutions d'effectifs sur le plan régional ?

"SEULE UNE POLITIQUE EUROPEENNE DE L'ENERGIE REUSSIRA A SAUVER LE MINEUR FRANCAIS DU CHOMAGE" Interview de Ch. Cortot, secrétaire général adjoint de "Mineurs FO" dans "Défensive", Paris, 7.7.1966 - Propos recueillis par P. Milly.

Au cours de cette interview, Ch. Cortot a notamment expliqué les raisons pour lesquelles les comités exécutifs des fédérations de mineurs CISL des Six s'étaient réunis à Colmar, les 15, 16 et 17 juin dernier. Il a souligné que c'était là un fait nouveau et il voudrait y voir un premier pas vers une organisation statutaire européenne de mineurs compétente et à pouvoirs délimités.

"Malgré certaines réticences de nos camarades allemands - a-t-il précisé - nous pensons à une possible et efficace coordination de l'action syndicale à l'échelle du Marché commun".

"Par ailleurs, je puis vous assurer que nous sommes décidés à ne plus tolérer des reconversions "à la sauvette". Nous nous opposerons à toute nouvelle réduction d'effectifs si, au préalable, le réemploi de l'ensemble de la main-d'oeuvre n'est pas garanti. La Haute Autorité du charbon et de l'acier accorde d'ailleurs son aide en matière de reconversion. C'est ainsi qu'elle vient au secours des Pays-Bas où, dans une zone minière, va se construire une usine d'automobiles susceptibles d'assurer un reclassement intégral. Le gouvernement français vient, à son tour, de présenter une demande de crédits de reconversion de l'ordre de 75.300.000 F. Il prévoit la réalisation de 7 zones industrielles nouvelles dont 6 en Lorraine et 1 dans le Pas-de-Calais. Sans préjuger du sort qui sera donné à la demande française, nous restons très vigilants. Les syndicalistes ne peuvent d'ailleurs être tenus à l'écart de ce projet, capital pour l'avenir des charbonnages".

"Il est en effet évident - a encore déclaré Ch. Cortot - que le réemploi doit être assuré sur place, sans contraindre les familles à de pénibles migrations, et sans priver de leur force vitale les diverses régions concernées. Nous voudrions ainsi que soient conservés aux reclassés les

avantages du statut du mineur. On facilitera un meilleur reclassement, enfin, si l'on diversifie les activités des charbonnages de France. De toute manière, et ce sera ma conclusion, seule une politique coordonnée du marché énergétique pourra remédier aux difficultés qui ne manqueront pas de surgir d'ici 1970. Les syndicats de mineurs "Force ouvrière" souhaitent que cette coordination se fasse à l'échelle européenne".

"KOLENCRISIS ONOPLOSBAAR ?" (La crise charbonnière est-elle sans issue ?), "De Werker" (NVV - Pays-Bas), n° 17 du 29.8.1966, page 2.

Le journal consacre un article à la crise charbonnière, et étudie plus particulièrement les conclusions et résultats des réunions du Conseil spécial de ministres de la CECA des 7 mars, 3 mai et 12 juillet 1966.

Il en arrive à la conclusion suivante : "Aucune décision n'ayant été prise au niveau le plus élevé, les mineurs de la CECA risquent, dans un pays un peu plus que dans l'autre, d'être victimes de l'impuissance du Conseil d'aboutir à une décision véritablement européenne. N'oublions pas que le statut social des mineurs est indissolublement lié à l'ensemble du problème charbonnier. L'évolution en cours risque notamment de déboucher sur la fermeture obligatoire de mines, sans que l'on ait pu en même temps assurer des emplois de remplacement aux mineurs qui, touchés par ces fermetures, connaîtront le chômage à leur corps défendant. Point n'est besoin de nous étendre sur les conséquences d'une telle situation pour ces travailleurs, leurs familles et la région où ils habitent. Elles sont suffisamment connues. Nous savons que les pires sourds sont ceux qui ne veulent pas entendre, mais une nouvelle fois nous ne pouvons pas nous empêcher de crier : "Excellences, essayez donc enfin de comprendre que les mineurs de la Communauté doivent savoir à quoi s'en tenir et prenez donc une décision. Après leur contribution passée à l'économie, c'est bien là le moindre de leurs droits. Une politique agricole a pu être mise en place, pourquoi n'aurions-nous pas une politique charbonnière ?".

POLITIQUE AGRICOLE

"EINIGUNG AUF KOSTEN DER VERBRAUCHER" (Accord aux dépens des consommateurs) "Der Grundstein" (DGB), n° 14 du 7.8.1966, page 1.

L'auteur est d'avis que ce ne sera qu'après l'accord sur les concessions à faire à nos partenaires commerciaux des pays tiers concernant leurs achats de produits agricoles, que l'on saura si les décisions de Bruxelles relatives au marché agricole européen sont fructueuses.

"Il va de soi que nous sommes tous pour l'intégration économique de l'Europe. Nous souhaitons même une entente avec les autres pays européens qui se trouvent présentement réunis dans l'EFTA ou encore le COMECON. Il est exagéré de prétendre que le compromis de Bruxelles nous rapproche de l'intégration. Ce qui reste, c'est le souci des conséquences de la hausse des prix de la CEE". (...) "Il y a encore trop de questions sans réponse et bien des pannes sont encore possibles".

"LANDBOUPOLITIEK EEG - DE KOERS IS BEPAALD" (Politique agricole CEE - La ligne politique est arrêtée), "Samenwerking" (CNV - Pays-Bas), n° 16 du 4.8.1966, page 1.

"Samenwerking" analyse dans cet article les accords agricoles de Bruxelles de fin juillet.

Le journal se réjouit du résultat obtenu mais s'occupe surtout des problèmes qui seront encore à résoudre à l'avenir : "Maintenant que la décision est prise, de nombreux règlements et arrêtés devront être élaborés et publiés. La feu vert est donné. Nous savons déjà en gros ce qui adviendra. Et bien que les décisions prises seront surtout dans l'ensemble d'ordre économique, nous devons réfléchir aux possibilités de mener une bonne politique sociale. Dans ce domaine, pratiquement rien n'a encore été fait. Parfois, on peut être plein d'amertume en pensant qu'il devait être possible de résoudre les problèmes sociaux d'une manière analogue. Mais tel ne fut pas le cas. C'est pourquoi nous devons réfléchir sérieusement à la politique à suivre dans le but de garantir les intérêts des travailleurs et de leurs familles. Il y a encore beaucoup de pain sur la planche. Seule une organisation puissante pourra exercer une influence considérable. C'est pourquoi, en tant que membre du NCAB (Nederlandse christelijke agrarische bedrijfsbond - Syndicat chrétien des agriculteurs aux Pays-Bas) nous devons, nous aussi, jeter toutes nos forces dans la bataille".

"L'EUROPE VERTE OUBLIE LE CONSOMMATEUR" par J. Durix dans "Vie populaire", organe du Mouvement de libération ouvrière (MLO - France), n° 607 du 1er au 15 août, page 14.

Dans cet article, J. Durix écrit, à propos des dernières décisions agricoles prises à Bruxelles, que : "Les accords intervenus à Bruxelles ont fait la part belle aux producteurs, mais ils ont totalement oublié le consommateur. Et celui-ci s'apercevra rapidement que des conséquences fâcheuses se répercutent sur son niveau de vie par suite de l'augmentation assez sensible - dans notre pays en particulier - d'un certain nombre de prix de produits alimentaires. Certes, on peut expliquer cela par des raisons politiques, mais il n'en reste pas moins pour le lait, le sucre, ou les céréales - ne citons que ces produits - que les prix n'ont pas été fixés en fonction des nécessités économiques, mais bien davantage pour obéir à la pression de groupes d'intérêts privés ou à celle d'intérêts nationaux fort contestables".

"Sans doute - conclut J. Durix - le consommateur ne peut ignorer qu'il existe dans l'agriculture des situations sociales peu satisfaisantes dont le maintien est inadmissible. Mais le résultat de ces accords ne sera-t-il pas justement de figer ou de retarder une évolution nécessaire de l'agriculture vers la création d'unités d'exploitations rationnelles produisant mieux et à meilleur marché dans l'intérêt des producteurs comme des consommateurs. Que ceux-ci, dans un premier temps, se voient imposer des charges exagérées concernant le prix des produits est d'assez mauvaise augure. Ce n'est de toutes façons pas de la sorte qu'on facilitera l'adhésion psychologique à l'effort européen".

"L'ACCORDO AGRICOLO RILANGIA L'EUROPA" (L'accord agricole relance l'Europe) par F.B. "Conquista del Lavoro" (CISL - Italie), n° 32 des 7/13.8.1966, page 4.

Selon l'auteur, la satisfaction générale qui a salué l'accord agricole du 24 juillet dernier s'explique par les avantages obtenus en échange des concessions faites par chacun des pays et par l'adoption d'un régime de transition permettant de régler les questions les plus difficiles.

La Commission de la CEE a retrouvé dans cette phase des négociations agricoles son rôle d'arbitre et de médiateur. "On le doit certainement à la Commission - précise l'auteur - que les représentants des gouvernements ont accepté de donner une certaine priorité à l'optique communautaire, bien qu'ils n'aient pas renoncé à défendre leurs intérêts nationaux".

Après avoir analysé les principaux aspects des décisions prises pour le sucre, le lait, et les fruits et légumes, l'auteur conclut en observant que l'édifice agricole européen peut être considéré comme achevé, mais pour l'Italie les problèmes de la réforme des structures et d'une plus grande productivité dans le domaine agricole doivent encore être résolus.

"L'EUROPA AGRICOLA ALLE PORTE" (L'Europe agricole est au seuil) par G. Della Cella "Conquista del Lavoro" (CISL-Italie), n^{os} 35-36 des 28.8 et 10.9.1966, pages 25-26.

Dans cet article, l'auteur, en partant d'une analyse des accords qui ont permis la mise en place d'une politique agricole commune, affirme que l'agriculture italienne doit prendre conscience de cette nouvelle réalité et s'y adapter.

POLITIQUE SOCIALE

"BERUFSAUSBILDUNG IN DER EWG" (Formation professionnelle dans la CEE) "Die Quelle" (DGB), juillet 1966, page 7.

L'auteur de l'article, R. Sahrholz, passe en revue l'évolution de la formation professionnelle en Europe.

En soulignant l'aspect positif des principes généraux d'après l'article 128 du traité de Rome pour la mise en oeuvre d'une politique commune ayant pour les Etats membres un caractère obligatoire, il rappelle les nombreuses tâches encore à accomplir dans ce domaine en Italie. "Dans ce pays - écrit-il - devrait avoir lieu de 1961 à 1975, une restructuration presque totale de la population active. Lorsqu'on se souvient, qu'en 1961 il n'y avait en Italie que 4,5 millions de travailleurs qualifiés, mais 14 millions de travailleurs non qualifiés, on comprendra les efforts énormes à entreprendre afin d'atteindre le but de former professionnellement jusqu'en 1975, 10,3 millions de travailleurs qualifiés".

Ensuite R. Sahrholz rappelle les tâches les plus urgentes : la politique commune de la formation des formateurs et le rapprochement des niveaux de formation.

"Parmi ses futures tâches, la Commission de la CEE envisage l'édition d'un dictionnaire européen des notions de base qui devrait être terminé dans environ 2 ans". De plus, un premier programme pour une formation accélérée a été établi. En ce contexte, on pense avant tout de former des travailleurs italiens pour un emploi dans d'autres pays de la CEE.

La Commission de la CEE a déjà proposé un financement communautaire concernant ce programme. Une proposition similaire envisage des contributions pour la rééducation professionnelle de travailleurs agricoles et de fermiers qui quittent leur activité pour une autre.

Et l'auteur conclut en observant que les syndicats continueront à suivre avec vigilance la politique commune de formation professionnelle européenne en vue de réaliser au plus tôt le but de la libre circulation combinée avec une amélioration sociale dans les six pays.

POLITIQUE DES TRANSPORTS

"VOOR MEER VEILIG WEGVERVOER" (Pour plus de sécurité dans le transport routier) "De Rechte Lijn" (ACV - Belgique) et "Le Bon Combat" (CSC - Belgique), n° 14 du 10 août 1966, page 2.

A l'occasion de la tragique catastrophe de l'autocar belge à Limburg (Allemagne), ce journal émet la considération suivante : "Nous ne pouvons, dès lors, qu'applaudir au fait que le Conseil de ministres a décidé de soumettre à la consultation du Parlement européen et du Comité économique et social le projet de règlement concernant l'harmonisation de certaines dispositions d'ordre social dans le transport routier. Ceci est un pas important dans la bonne voie; puisse-t-il être suivi d'initiatives encore plus poussées aussi bien sur le plan national qu'au niveau des Six".

III. BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTATION

CEE

"EXPOSE SUR L'EVOLUTION DE LA SITUATION SOCIALE DANS LA COMMUNAUTE EN 1965", joint au "NEUVIEME RAPPORT GENERAL SUR L'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE" en application de l'article 122 du Traité - août 1966 (édition stencillée) éditée en français, allemand, italien et néerlandais.

"LA SITUATION ECONOMIQUE DANS LA COMMUNAUTE" n° 2/1966 - direction générale affaires économiques et financières - service des publications des Communautés européennes n° 2001 (publié en quatre langues).

"RAPPORT SUR LES RESULTATS DES ENQUETES DE CONJONCTURE AUPRES DES CHEFS D'ENTREPRISE DE LA COMMUNAUTE" n° 2/1966 - direction générale affaires économiques et financières - service des publications des Communautés européennes, n° 8068 (publié en quatre langues).

"SUPPLEMENT AU BULLETIN N° 7/1966 DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE" Secrétariat exécutif de la Commission - service des publications des Communautés européennes n° 4001, édité en quatre langues, en vente.

Ce supplément présente le texte de la première note de la Commission au Conseil de ministres sur la politique de la Communauté en matière de pétrole et de gaz naturel.

"L'INFLUENCE ECONOMIQUE DU PRIX DE L'ENERGIE", "Etudes", série Economie et finances, n° 4, Bruxelles 1966 - service des publications des Communautés européennes, n° 8157 (publié en quatre langues). Prix de vente : FF 12; FB 120; DM 9,60; Lit. 1.500; Fl 8,75; £ 1.7.6; \$ 2,40.

La Commission de la Communauté économique européenne a confié à un groupe d'experts, en juin 1963, une étude sur l'influence économique du prix de l'énergie, en les invitant à examiner ce problème sous les aspects suivants :

- a) Parts des coûts d'énergie dans les coûts de production des différents secteurs industriels;
- b) rôle du prix de l'énergie parmi les divers facteurs qui conditionnent la croissance économique et notamment examen des effets d'une variation de ce prix à la fois sur les secteurs industriels à forte consommation et sur l'ensemble de l'activité industrielle;
- c) influence du prix de l'énergie sur la localisation des industries et sur le développement économique régional.

Le présent rapport a pour objet de faire le tour de ces problèmes en indiquant par quelles voies diverses le prix de l'énergie peut influencer le système économique. Dans la mesure du possible, il s'efforce en outre de préciser l'ordre de grandeur des effets auxquels on peut s'attendre.

CECA

"LES PERSPECTIVES DE L'INDUSTRIE SIDERURGIQUE EN OMBRIE DANS LE CADRE DU PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Luxembourg 1965" - collection d'économie et de politique régionale - service des publications des Communautés européennes, n° 3550/2/64/1 (publié en quatre langues).

Le rapport indiqué en objet comporte trois grandes parties étroitement liées entre elles.

La première partie décrit la situation de l'Ombrie par rapport notamment au reste de l'Italie, en se référant aux conclusions du plan. Cette même partie indique sommairement les interventions institutionnelles et opérationnelles que le plan propose pour surmonter l'état de dépression dans lequel se trouve cette région.

La deuxième partie approfondit l'analyse de la situation et des perspectives de la région dans le cadre industriel en général et sidérurgique en particulier, toujours dans l'optique des perspectives de développement déterminées par le plan régional et plus particulièrement en ce qui concerne la région économique-urbanistique de la cuvette de Terni où sont localisées les activités du complexe sidérurgique de la Société Terni.

Enfin, dans la troisième et dernière partie, on a cherché à définir certains axes opérationnels en rapport avec l'action du complexe sidérurgique de la Société Terni en égard aux possibilités concrètes qui s'offrent en Ombrie pour consolider et développer le complexe et pour favoriser en aval l'éclosion d'initiatives industrielles connexes.

"L'EVOLUTION SOCIALE DANS LES INDUSTRIES DE LA CECA POUR LES MOIS DE JUILLET, AOUT ET SEPTEMBRE 1966" (note d'information n° 14) - service des publications des Communautés européennes, n° 12436 (publié en quatre langues).

"LES INVESTISSEMENTS DANS LES INDUSTRIES DU CHARBON ET DE L'ACIER DE LA COMMUNAUTE" - Rapport sur l'enquête 1966 - situation au 1er janvier 1966 - service des publications des Communautés européennes, n° 3875/2/66/1 - publié en quatre langues, en vente.

"MESURES DE READAPTATION APPLIQUEES EN REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE, EN BELGIQUE ET EN FRANCE - ARTICLE 56 DU TRAITE - BILAN ET RESULTATS 1960-1965" - service des publications des Communautés européennes - n° 12560/66 (publié en quatre langues).

"BUDGET DE LA COMMUNAUTE POUR LE 15ème EXERCICE (1.7.66 - 3.6.67)" - COMPLEMENT AU 14ème RAPPORT GENERAL SUR L'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE" - service des publications des Communautés européennes n° 3901/2/66 - édité en quatre langues - Ce document :

- retrace sommairement l'exécution du budget de l'exercice 1965/1966;
- donne une estimation des avoirs de la Haute Autorité au 30.6.1966;
- présente les prévisions budgétaires de l'exercice 1966-1967;
- donne une estimation des avoirs de la Haute Autorité au 30.6.1967.

"TROIS ETUDES D'INTERET GENERAL", note d'information n° 7 - direction générale problèmes du travail, assainissement et reconversion de la CECA - service des publications des Communautés européennes n° 12707 - publié en quatre langues.

Cette note analyse les trois études suivantes :

- "Le travail en miettes" de G. Friedmann (éd. Gallimard - collection "Idées" - Paris 1964);
- "L'automation du travail de bureau" (étude basée sur un rapport de l'OCDE, 1965);

- "Analyse de l'institution connue dans les pays scandinaves sous le nom d'Ombudsman".

EURATOM

"L'ASSURANCE NUCLEAIRE" par H.D. Mosthaf - "Euratom bulletin", septembre 1966 - volume V n° 3, pages 85 à 91, édité en français, allemand, italien et néerlandais.

SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

Le service de presse et d'information des Communautés européennes (Marché commun, CECA, Euratom) édite, en cinq langues, une série de dossiers de documentation, sur les problèmes plus actuels de l'intégration européenne. Parmi les dossiers récemment publiés :

- en français : - "Le Marché commun en 1966" (résumé du 9ème rapport général de la Commission du Marché commun)
 - "La politique économique à moyen terme de la CEE" (dossier bibliographique)
 - "L'agriculture dans la Communauté européenne" (pochette supplément (voir "Informations" n° 4/1965))
 - "Petit mémento de la politique agricole commune"
- en allemand : - "EWG 1966" (introduction et résumé du 9ème rapport général de la Commission de la CEE)
 - "Deutsche Wirtschaft und die EWG", une étude du groupe allemand du CEPES (Comité européen pour le progrès économique et social)
- en italien : - "La Comunità Economica Europea 9 anni dopo il Trattato di Roma" (documenti n° 19)
- en anglais : - "Social policy in the Common Market 1958-65" by L. Levi-Sandri (Community Topics n° 22)

- en espagnol : - "Como funcionan las instituciones de la Comunidad Economica Europea (documentos n° 2).

Ces publications peuvent être obtenues en écrivant au service de presse et d'information des Communautés européennes, à Bruxelles (244, rue de la Loi), à Luxembourg (18, rue Aldringer) ou aux bureaux de Bonn, Paris, La Haye, Rome, Londres, Genève, Washington ou New York.

DIVERS

"LA COMMUNAUTE EUROPEENNE ET LES PAYS DE L'EST" par M. Dino Del Bo, président de la Haute Autorité de la CECA - Centre de recherches européennes, Lausanne 1966.

"L'INDUSTRIE EUROPEENNE FACE A LA CONCURRENCE INTERNATIONALE" par A. Silj - Centre de recherches européennes, Lausanne 1966.

"BILAN DES ACTIVITES CULTURELLES AU SERVICE DE L'EUROPE - 1949-1964" n°s 3-4, printemps 1966 - Bulletin du centre européen de la culture (122, rue de Lausanne, Genève).

"DE LA POLITIQUE DES REVENUS A UNE POLITIQUE DE REPARTITION", par J.C. Koeune, J.L. Kruseman et P. Mandy - Université catholique de Louvain - 1966 - Groupe de recherches "Marché commun" - Etude publiée en français, en néerlandais et en allemand.

"L'OPINION PUBLIQUE ET L'EUROPE : ESSAI D'INVENTAIRE DES CONNAISSANCES ET DES LACUNES" - Université libre de Bruxelles - Institut de sociologie, mars 1966, édition ronéotypée.

Cours donné par M. J.R. Rabier, directeur du service de presse et d'information des Communautés européennes à l'occasion de la XXXIème semaine sociale universitaire.

"L'OBJECTIF" - "Cahiers du travail", n° 1, juillet-août 1966.

Cette nouvelle revue bimestrielle est éditée par l'Institut national de documentation et d'information du travail, 5 place du Panthéon, Paris 5ème, que dirige M. David, professeur à l'Université de Paris.

Au sommaire de ce premier numéro, on peut signaler en particulier :

- les documents sur : - prévisions de variations régionales de population active;
- techniques audio-visuelles;
- des notes de lecture : les syndicats et l'Etat;
- une bibliographie et des fiches d'analytiques d'ouvrages et périodiques;
- une enquête sur la grève d'Herstal en Belgique;
- une liste d'articles étrangers traduits en français et choisis en fonction de l'actualité sociale des pays considérés;
- une présentation schématique des organisations syndicales mises en cause dans ces articles.

A NOS LECTEURS

CETTE PUBLICATION A POUR OBJET D'INFORMER LES DIRIGEANTS SYNDICAUX DES PAYS DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE SUR LES PRISES DE POSITION DES DIVERSES ORGANISATIONS SYNDICALES AU SUJET DE LA CONSTRUCTION DE L'EUROPE. IL VA DE SOI QUE LES OPINIONS EXPRIMEES N'ENGAGENT QUE LEURS AUTEURS ET EN AUCUNE FACON LES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES

NDLR

